
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MARS 2006**

Présents : MM. Jean-Pierre JORCIN - Cosme BOROT - Me Cécile BURDIN - M. Jacques FINIELS - Me Emma GAGNIERE - MM. Vincent GAGNIERE - Daniel GARNIER - Gilbert PILLOUD - Guy SUIFFET - TOURT Albert -

Présentation par le CAUE sur l'audit urbain de la Haute Maurienne

Dans le cadre du contrat station, la Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise a confié au CAUE la réalisation d'un audit urbain sur la Haute Maurienne constitué de 2 phases, diagnostic et orientations, ayant pour objectif de renforcer l'entité Haute Maurienne en définissant les fonctionnalités et projets particuliers à chaque commune. A l'issue de rencontres avec les Maires, représentants des Offices de Tourisme et de commerçants, la phase diagnostic a été élaborée et présentée dans chaque commune avant un rendu global auprès des élus de la CCHMV. Cette étude doit déboucher dans un deuxième temps, sur la définition des orientations pour le mois de juin.

Adeline MASBOU, chargée d'études au CAUE présente la phase diagnostic au conseil municipal. La commune de LANSLEBOURG MONT-CENIS, chef lieu de canton compte de nombreux services. C'est un village rue, bourg centre avec à son extrémité une zone agricole et artisanale et un secteur d'hébergements touristiques.

Deux pôles sont particulièrement importants : le secteur mairie, espace baroque, Eglise et le pôle Maison de Val Cenis, gendarmerie, CCHMV.

Le tourisme est visible avec le camping d'une part, le front de neige d'autre part. Ces secteurs sont concernés par des projets d'aménagements : entrée de village, auditorium, pont vers les Cruieux, liaison avec Termignon, Plan des Champs.

Au niveau de la perception visuelle sont particulièrement remarquables : les 2 églises, l'alignement des façades, le pôle d'animation vers la Maison de Val Cenis, la sortie vers Lanslevillard.

La mixité de la circulation automobile et piétons est assez bonne dans la partie centrale, mais pas au-delà du bourg.

Il est émis le souhait d'une cohérence dans l'entité Val Cenis (entrées de village) et d'insister sur l'aspect agricole, partie intégrante de la commune (zone).

Personnel communal

Le conseil municipal procède à la modification du tableau des emplois communaux :

- suppression d'un emploi d'agent administratif qualifié à temps non complet (28 heures/semaine)
- création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (28 heures/semaine)

et à la mise à jour du régime indemnitaire applicable en 2006.

Demande de subvention pour le réseau AEP rues des Jardins, Saint Martin, Saint Cosme, du Ventier et des Ruchers

L'aide du Département avait été sollicitée pour la réalisation du renouvellement du réseau d'eau potable des rues des Jardins, du Ventier, des Ruchers et transversales. Toutefois, le conseil général n'a pas été en mesure de retenir cette opération cette année. Le conseil municipal maintient sa demande de subvention pour la programmation 2007 et sollicite une autorisation de démarrage anticipé des travaux.

Discussion autour des projets agricoles

La Chambre d'Agriculture travaille sur la Haute Maurienne autour de 2 projets :

- étude irrigation fond de vallée,
- problèmes rencontrés en alpage en raison de la sécheresse.

Les aides apportées aux agriculteurs sont en baisse. Les Contrats d'Agriculture Durable (CAD) ne seront pas renouvelés, sauf peut-être en zone Natura 2000. Aussi, il faudrait éviter que les montants des locations soient revus à la hausse et mener une réflexion autour de la possibilité de récupérer des terrains (pâturage Rivers, utilisation des pistes de ski ...) dans le cadre d'une agriculture durable qui prenne en compte l'environnement. L'utilisation d'une partie de la taxe sur les remontées mécaniques qui pourrait plus particulièrement être affectée à l'agriculture.

Une action pourrait être menée avec le Syndicat Intercommunal dans la gestion des pistes de ski : débroussaillage des pistes de ski, Parc de Ronce, utilisation l'été du circuit pour l'enneigement artificiel afin de faire de l'irrigation...

Urbanisation de Saint-Martin

Les propriétaires seraient favorables pour vendre leurs terrains au prix de 22.50 € le m². Il est décidé de porter ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.